

Pascal Desfarges
P2P foundation
Chargé de mission Tiers-lieux -

PROCESSUS TIERS LIEUX : DES INFRASTRUCTURES CIVIQUES DE RESILIENCE

« Les solutions surgissent de l'imprévu quand on en désespère ». Victor Serge

Les enjeux et les impacts de cette expérience temporaire et inédite que représente la crise sanitaire récente, repositionne le processus des Tiers Lieux au cœur des débats sur la résilience des territoires. La rupture brutale engendrée par cette crise produit un effet de recentrage sur ce qui fait la singularité et l'essence première du mouvement des Tiers Lieux. Ce qui pouvait être perçu comme un potentiel autour des modèles en transition et des changements de paradigme (fabriques de territoires), devient maintenant une réalité effective à laquelle il faut pouvoir donner des réponses concrètes dans la reconstruction d'une solidité individuelle et collective et l'autonomie économique des territoires. La covid19 a montré l'engagement des citoyens dans la société civile et spécifiquement les acteurs en charge des autres ; personnels sanitaires, EHPAD, jusqu'aux makers sans parler des actes de solidarité entre voisins dans l'aide aux personnes âgées. Ce phénomène d'entraide et d'attention à l'autre fait justement partie du principe même des Tiers Lieux dans la configuration ouverte pair à pair, d'échange de savoirs et savoir-faire, et crée des espaces de réciprocité, d'altruisme et d'équité. Cette rupture économique, sociale et finalement rupture de vie, dans le contexte du changement climatique et de l'anthropocène, met à jour une exigence de résilience dans les territoires. Il reste maintenant à construire un dialogue structuré et ouvert entre les processus Tiers Lieux portés par des organisations communautaires, des collectifs, et les collectivités en charge des politiques publiques.

Ce recentrage vers ce qui est essentiel questionne à nouveau l'identité du concept de Tiers Lieux où il semble nécessaire de rappeler un certain nombre d'invariants constituant un noyau dur à partir duquel, de manière liquide et protéiforme, il peut prendre les couleurs et des orientations très variées, informelles et évolutives dans le temps et dans l'espace

- Un tiers-lieu n'est pas un lieu mais un processus qui peut s'incarner dans un espace ou non
- Il est constitué par une communauté de contributeurs dans une logique ascendante et devient le fruit de l'intelligence collective
- Il fonde son principe d'interaction sociale et de gouvernance sur le modèle de l'architecture distribuée « pair à pair » issu principalement des cultures numériques et de l'histoire des réseaux décentralisés
- Il peut adopter les principes du libre et de l'open source réactivant du même coup la question centrale des biens communs
-

On pourrait évidemment affiner ces quelques principes, et la littérature aujourd'hui autour des Tiers Lieux est très abondante. Le wiki [Movilab](#) représente sans aucun doute la plateforme la plus conséquente en termes de capital informationnel sur le sujet dont chacun peut alimenter le [code source](#)

On peut préciser que ce qui s'appelle « Tiers Lieux » en France est évidemment mondial et prend des terminologies plurielles ailleurs (civic spaces, shared spaces, collective spaces, third spaces et évidemment fablabs, makerspaces, biohackerspaces etc.). A titre d'exemple, le simple [répertoire des hackerspaces](#) à l'échelle internationale, témoigne de ce mouvement de fond structurel, de ces utopies concrètes, qui sont les marqueurs d'un monde en transition. Ce processus est le fruit d'une longue histoire dont on décèle des éléments dès les monastères du Moyen Age, en passant par les communautés utopiques du 19^{ème} siècle fouriéristes ou owenistes jusqu'aux utopies de la contre-culture américaine des années 1960 et de l'écologie politique. En France, dès 2009, le monde de la lecture publique avait investi les prémisses de ce processus dans la notion de « [bibliothèque 3ème lieu](#) » en parallèle à la question des biens communs numériques ; la bibliothèque devenant un espace de convivialité entre le travail et la maison favorisant l'interaction sociale et l'intergénérationnel.

Si tout est Tiers Lieux alors rien n'est Tiers Lieux

C'est en se basant sur ces quelques principes fluides qui détermine le processus Tiers Lieux que l'on peut entamer une réflexion autour de la résilience et définir les enjeux structurels que valorisent les communautés distribuées sur nos territoires.

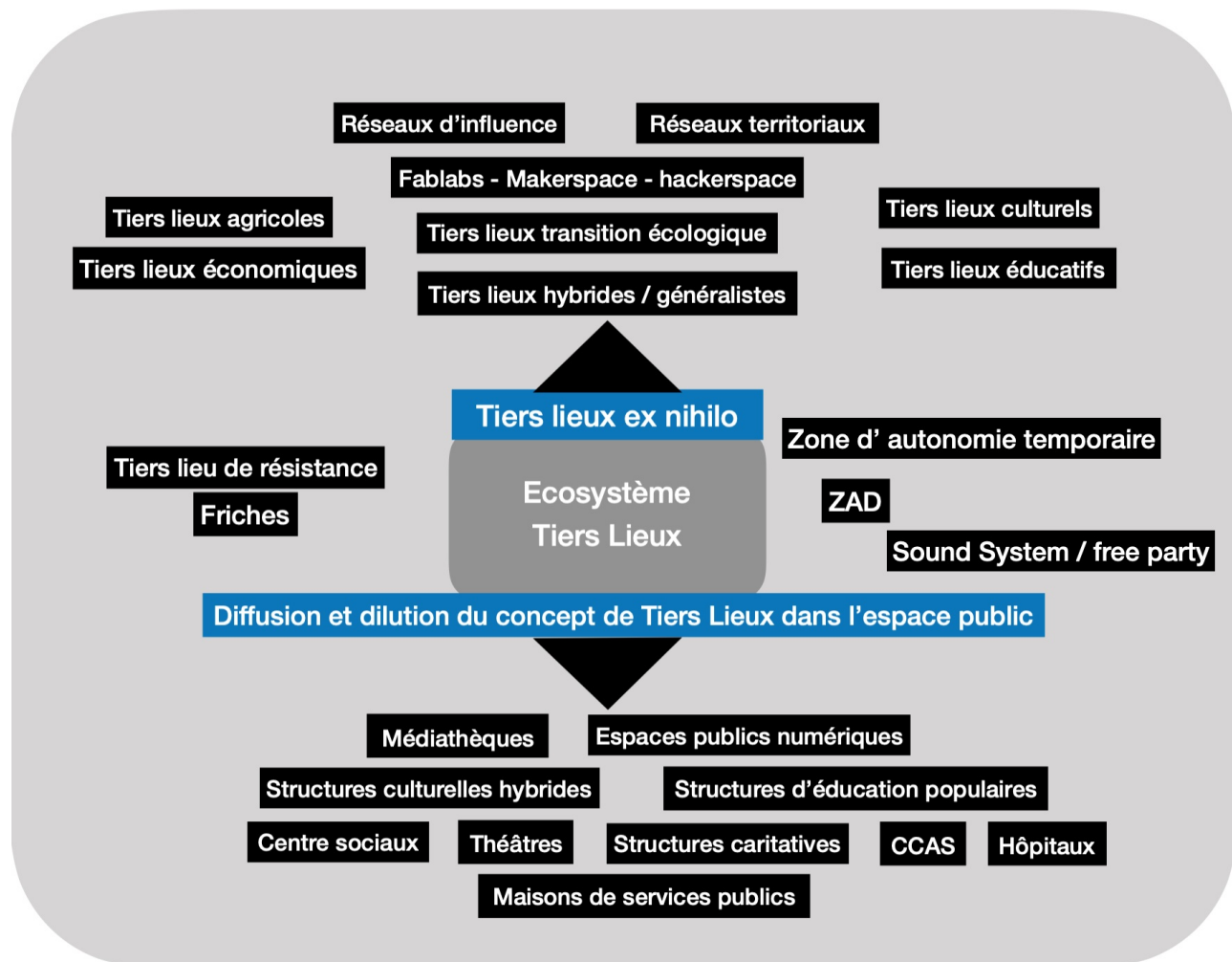
Ce recentrement implique de désengager l'identité du Tiers Lieux de l'idéologie de l'innovation et de sa grammaire où tout est lab, smart, mix, remix etc. Il est curieux de constater que les anciens « pôles de compétitivité » et de prospective des années 2000 sont devenus des « living lab » pour maintenant s'intituler « Tiers Lieux ». Dans la même logique, l'agrégation des parties et des fonctions ne fait pas le tout. Ce n'est pas l'adjonction des services et fonctions d'un lieu qui fait Tiers Lieux ; Il peut y avoir dans le même espace un café, un fablab, une zone de coworking, une pépinière d'entreprises et une ressourcerie sans pour autant faire sens. Les équipements culturels hybrides qui ont affirmé la transdisciplinarité comme logique créative et principe de mixité des publics dans les années 90, ont posé les premières pierres mais ne sont pas nécessairement engagés dans un processus Tiers Lieux. C'est bien la communauté distribuée où le citoyen est contributeur, dans une gouvernance partagée, autour des biens communs, qui génère la transversalité du sens d'un projet quels que soient les services et les activités proposés

La production d'espace civique dans l'espace public : la diffusion douce du processus Tiers Lieux

Si tout n'est pas Tiers Lieux, le processus peut s'imprégner et s'intégrer dans le modus vivendi des habitants et des services publics à travers l'émergence au cœur de l'espace public d'une infrastructure civique diluée permettant la contribution et la coopération des citoyens au plus près de leur lieu de vie. Dans les infrastructures urbaines et les zones rurales, il peut donc polliniser au plus près des citoyens, aussi bien un théâtre, un centre social, une médiathèque dans les principes même de sa dimension d'accueil, de partage et de participation active à la vie du lieu. La question du Tiers Lieux introduit au cœur même de ces équipements une reformulation à la fois des modes de travail, des compétences inédites, de gestion et de médiation de l'équipement impliqué. Il est flagrant aujourd'hui que cette mutation est en cours dans de nombreux secteurs d'activités à commencer par ce qui relève de l'action sociale et des équipements culturels. Les réseaux de lecture publique, les centres sociaux, les CAF, Familles rurales, la Croix Rouge, les parcs naturels régionaux pour ces quelques exemples ; toutes ces organisations interrogent le modèle des Tiers Lieux à travers des expérimentations et des schémas directeurs.¹ L'éducation nationale intègre aussi le processus à travers la démarche en cours des [Tiers Lieux éducatifs](#) reformulant ainsi les

¹ cf l'étude : [Les parcs naturels régionaux : des territoires d'innovations pour le développement des tiers-lieux](#)

modes d'apprentissage et de coopérations dans le prolongement de la notion de pédagogie inversée matérialisé par des [espaces Tiers Lieux et fablab](#) intégrés dans les établissements ou dans une collaboration avec des Tiers Lieux à proximité des infrastructures scolaires d'un territoire. Une première forme d'institutionnalisation des Tiers Lieux par la formalisation de réseaux en structuration dans les territoires et l'accompagnement de [l'association nationale des Tiers Lieux](#) permet de structurer et valoriser les espaces et projets et rendre lisible l'ampleur du mouvement.



La disparition progressive de tous les guichets et des interfaces administratives physiques clonés dans la sphère digitale impose aujourd'hui de refonder l'accueil et la relation à l'humain dans l'espace public afin d'accompagner les personnes les plus fragiles et recréer du lien civique dans la sphère publique. Les collectivités dans les métropoles, villes et zones rurales doivent intégrer ce processus complexe afin qu'il investisse l'espace public et par la même interroger la capacité du citoyen à co-construire les politiques locales, repenser les régimes de gouvernance et valoriser l'idée de territoire contributif. Le Tiers-lieu, impliqué avec, ou porté par une collectivité, instaure nécessairement un rapport, un équilibre à trouver entre la verticalité des décisions de l'entité publique et la dimension communautaire et contributive du lieu dans ses modes de gouvernance et son action. La démocratie représentative doit pouvoir s'adresser à une forme de démocratie délibérative portée par le principe même du processus Tiers Lieux. Pour le dire autrement, quelles articulations et quelles instances à produire entre le bien public et le bien commun ? C'est la notion même de « service public » qui est questionnée ici, la culture des Tiers Lieux au sein des collectivités fonde nécessairement une autre vision de services aux publics, puisque le public contribue au fonctionnement et à la définition de ces services. C'est dans ce sens où certains équipements publics aujourd'hui font figure de laboratoire et d'espaces

d'expérimentation au quotidien d'une évolution de la notion de « service public, beaucoup plus résilient et répondant aux besoins concrets des habitants, puisque les habitants sont directement investis dans la production et les besoins de ce service. [La Quincaillerie « numérique »](#) à Guéret, équipement de la Communauté d'agglomération représente bien cette évolution en cours. Né d'une démarche associative et communautaire le tiers-lieu est devenu en quelques années un service public innovant fonctionnant comme un attracteur des initiatives et des acteurs autour de la transition et des changements de modèle sur son territoire. Hybridant social, culturel et économique dans des synergies croisées il se positionne sur l'ensemble des sujets de la résilience : mutation du travail, transition écologique, fabrication distribuée, économie circulaire et bien sûr lieu de vie convivial



La Quincaillerie « numérique » - Communauté d'agglomération du Grand Guéret

intégrant en son sein la radio locale. La démarche est longue, lente et la Quincaillerie sensibilise, éveille à une autre culture par cercles concentriques diffus et est un des épicentres du réseau [Tela](#), réseau des Tiers Lieux creusois. Pour que ce lieu puisse exister, il y a bien eu dialogue, adaptation entre les principes du Tiers-Lieu et les impératifs de l'institution publique. C'est ce segment bénéfique qui peut assurer qu'une collectivité locale dispose d'un équipement, service public, producteur de biens communs, diffusant une culture de la résilience au plus près des habitants.

Sur un autre plan si un Tiers-lieu peut devenir « service public », un service public peut devenir Tiers-Lieu. [La médiathèque Intercommunale entre Dore et Allier à Lezoux](#), équipement porteur d'une politique de lecture publique à l'échelle intercommunale traduit ici la place structurelle qu'une bibliothèque peut avoir dans la résilience des territoires. Au-delà du fait que l'équipement a été co-construit avec les habitants dans une démarche de design

social initié par la [27^{ème} région](#) c'est son projet de service contributif qui en fait son originalité depuis quelques années. Ici la démocratie participative est permanente et évolutive, la médiathèque disposant de nombreux citoyens contributeurs portant et développant des projets et des activités en participant également à la programmation du projet de service. La médiathèque dont « vous êtes le héros » comme elle s'intitule, est devenue une plateforme d'applicabilité de projets citoyens producteurs de biens communs. La subsidiarité y est permanente et les collections et la bibliothéconomie sont les simples outils ressources pour nourrir les initiatives de l'équipement. La bibliothèque est ici un véritable outil de résilience et de synergie des territoires en zone rurale qui ne limite pas son action au simple lieu de consommation et de vie culturelle. Les récents schémas départementaux de lecture publique, gérant des centaines de bibliothèques confirment aujourd'hui cette tendance ; la plupart faisant référence explicite à l'idée du « Tiers-lieu » dans leur stratégies et objectifs à venir. On voit aussi ici comment l'échelle de la ruralité est sans aucun doute un levier puissant d'expérimentation qui peut servir de boussole pour les métropoles dans la conception de services de proximité.



« La médiathèque dont vous êtes le héros » : Médiathèque Intercommunale entre Dore et Allier ([Lezoux](#))

Des équipements publics comme les EHPAD, si durement touché par la Covid19, peuvent aussi se rapprocher du processus Tiers-Lieu. Le projet [CALME](#) mené au gérontopôle Serre-Cavalier- CHU à Nîmes se positionne de manière très pertinente dans cette logique d'innovation publique et sociale. Il s'agissait de « penser la transformation de la résidence d'un lieu de soin vers un lieu de vie ; d'un lieu où l'on loge vers un lieu où l'on habite ». Cette expérience portée par des chercheurs et des designers s'est déroulée dans un lieu où l'hospitalité et l'habitabilité s'inscrivent dans un cadre réglementaire strict. Dès lors, comment composer entre une « une forme verticale, institutionnelle, salubre, cependant insuffisante pour garantir l'équité de traitement ou la qualité d'accueil. Comment alors assurer la continuité et le développement d'une démarche solidaire plus horizontale ? » Cette expérience symbolise bien ce dialogue à construire entre un cadre institutionnel descendant

et les logiques ascendantes et communautaires portée par les Tiers Lieux ; ou comment produire collectivement du bien commun dans le contexte du bien public. C'est bien la même problématique qui a émergé durant la crise sanitaire à travers le mouvement des makers.

Pour une écologie et médiation des communs

Les espaces portés par le processus Tiers Lieux favorisent une forme de démocratie contributive ; petites unités locales distribuées dans l'espace public qui valorisent une culture de la coopération mettant en scène le principe de la subsidiarité dans la fabrication d'infrastructures civiques de proximité. La résilience est ici une culture, que les Tiers Lieux disséminent progressivement là où ils s'inscrivent ; peut-être en cristallisant l'idée d'un sens commun des communs. Du pas de porte au quartier, du parc à la forêt, le processus Tiers Lieux met en capacitation les citoyens dans des pratiques concrètes et quotidiennes qui inventent progressivement une autre économie et un art de vivre renouvelé

La figure du « Tiers Lieux » est une organisation informelle et mouvante qui s'introduit dans le cadre administratif rigide, politique et juridique des administrations publiques. La crise sanitaire a, pour la première fois, montrer l'action des fablabs à une échelle encore jamais vu ; la réactivité et la souplesse dans une situation d'urgence et de déficit dans le « faire en commun » pour produire des « communs d'urgence ». Les makers durant la crise de la Covid19 ont su palier à l'approvisionnement dans un échange avec les établissements publics, les industriels, les collectivités et ont montré la voie avec parfois beaucoup de difficultés, où le partage et la diffusion des données étaient crucial. Ce qui frappe d'entrée, c'est la spontanéité de la réaction du mouvement des makers dans des démarches individuelles ou collectives, suivi de la coordination en réseau des initiatives. En procédant à un recensement des actions civiques avec [Covid-initiatives](#) ou en proposant une plateforme autour de la fabrication distribuée avec [FabriCommuns](#) pour connecter les besoins matériels avec les bénévoles désirant agir, c'est bien une ingénierie collective des Communs qui s'est mise en place. [Le réseau français des Fablabs](#), acteur structurant, a revendiqué l'autonomie des chaînes de production des matériels nécessaires durant la crise et le choix de l'open source comme principe premier. Les initiatives indépendantes locales ont été nombreuses dans toutes les régions jusqu'aux [Bibliomakers](#) issu des médiathèques ; tous ont produit une mémoire vivante et une archive précieuse où [les témoignages vécus](#) raconteront cette histoire des makers participant à la résilience de nos territoires pendant la crise sanitaire. Pourtant, la démarche n'a pas été simple et le parcours semé d'embûches autour de la propriété intellectuelle, des coûts de fabrication et des normes administratives à respecter. La sociologue [Isabelle Berrebi-Hoffmann](#) note les mêmes problématiques à l'échelle internationale et nous montre qu'on a « besoin d'institutions, d'un droit qui cadre les responsabilités de chacun ». Il est désormais nécessaire d'établir un dialogue créatif qu'il faut instaurer entre les institutions publiques et les acteurs des communs, à travers des instances qui fabriquent les conditions juridiques et les protocoles autour des biens communs.

Les Tiers Lieux ont clairement montré durant cette rupture qu'ils relevaient de l'utilité publique. Il s'agit de « déconfiner » les Communs des terres d'exception où ils opèrent actuellement, et leur trouver aujourd'hui un cadre réglementaire précis et réfléchi. L'enjeu de la résilience par les biens communs nous montrent que les collectivités et les élus doivent pouvoir apprendre de leurs citoyens (commoners) à « panser » le territoire. [Michel Bauwens](#) de la [P2P foundation](#) défend l'idée d'une [écologie des Communs](#) et nous donne quelques clés du processus à enclencher. Inventer de véritables protocoles d'accord public-communs afin que les institutions publiques puissent accepter de travailler avec cette « force des communs » que représente le mouvement des Tiers Lieux en France. Comment trouver l'équilibre entre les forces marchandes, la puissance publique et les « forces du commun » ? ; construire des protocoles permanents inscrit dans les corpus juridiques. Cette démarche implique de repenser le fonctionnement des administrations et l'adapter à cette culture spécifique. [Olivier Jaspart](#), chercheur indépendant, tente aujourd'hui de formaliser une théorie du Commun administratif. Il établit la distinction entre les notions de « bien

commun » qui est un droit d'usage, et un Commun qui « est alors l'institution en charge de la préservation du bien (mis en) commun ». Il s'agit de trouver un cadre légal pour des pratiques de collaboration entre les administrations publiques et les communs où « il conviendra de caractériser la reconnaissance tacite d'un Commun administratif, selon un faisceau d'indices démontrant l'utilité de la chose mise en commun »

La problématique des Communs est le fruit de nombreux débats, sujets de recherche, polémiques plurielles, d'abord en termes juridiques mais aussi dans les modes de production et de diffusion matérielle ou immatérielle, le tout s'appuyant sur la culture du libre et de l'open source. Dès lors, la question concrète, effective, quotidienne, des communs aujourd'hui devient celle de leur médiation et diffusion distribuée au plus grand nombre. En d'autres termes je ne suis pas sûr que mon boulanger ou le professeur de mes enfants sachent réellement ce que recouvre ce terme et comment il se différencie du bien public. Il peut donc exister un élitisme des Communs, un pair à pair de l'entre soi de petites communautés éclairées ; une autre cathédrale descendante porteuse de ce savoir parfois politiquement récupéré. Tout l'enjeu réside pourtant dans leur dimension ascendante et une prise de conscience collective par la société civile. En d'autres termes, comme le dit justement [Pablo Servigne](#) : « Comment se battre pour quelque chose dont on ignore l'existence ? ». Le processus Tiers-lieu dans l'espace public est évidemment là aussi au cœur de cette médiation où « tout l'enjeu du mouvement des biens communs est donc d'abord de les rendre visibles ; de leur donner, non pas un prix, mais de la valeur à nos yeux ». ² Au médiateur numérique largement inscrit dans les politiques d'inclusion digitale portées par les collectivités et l'état ne faudrait-il pas instituer des « médiateurs des Communs » pour sensibiliser les futurs « commoners » et les élus. Dans cette perspective il ne s'agit pas seulement de leur grammaire et des effets d'obfuscation qui en résulte mais de les produire au quotidien dans des écosystèmes distribués avec des habitants contributeurs. L'actuelle pandémie de la Covid-19 est une expérience de rupture à grande échelle, elle a mis en évidence des structures normalement implicites et cachées, peu rémunérées et peu médiatisées qui sous-tendent le bon fonctionnement de la société. La sociologue [Dominique Meda](#) en conclut que les métiers du « care » et de la médiation ont montré leur utilité sociale au grand jour et œuvré pour le bien de tous. Ces métiers sont essentiels car ce « sont ceux qui nous permettent de continuer à vivre » et « assument des tâches cruciales pour la solidarité entre les générations ». Les Tiers Lieux portent les mêmes valeurs et la même utilité sociale

On peut imaginer qu'un jour tous les hôpitaux disposeront de plateformes de fabrication distribuée autour du matériel médical qui garantiront leur autonomie et permettront la production matérielle en accord avec les flux et les urgences du moment identifiés. Evidemment, les fablabs déjà présents dans les territoires deviendront des pôles de compétences, d'aide, de soutien et de formation. Le processus Tiers Lieux à ceci de précieux qu'il crée des liens inédits connectant durant la crise le Maker et l'infirmière dans un projet partagé pour produire des communs matériels. La visière, le masque ; le respirateur, artefacts de protection et de la vie, génère une inventivité et une créativité inédite dont il faudrait pérenniser la démarche pour que les « communs d'urgence » deviennent Communs institués

Le mouvement des makers pendant la rupture sanitaire a très clairement mis à jour cette question. L'infrastructure civique des Tiers Lieux c'est l'infrastructure des Communs en devenir pour développer une résilience là où les humains et non humains habitent le monde

Le processus Tiers Lieux : acteurs de l'économie de la fonctionnalité et de la transition écologique

² cf en complément l'ouvrage : Gauthier Chapelle · Pablo Servigne. *L'Entraide*. L'autre loi de la jungle, ed Les Liens Qui Libèrent – 2017

Le processus Tiers-lieu impacte et devient levier de transformation vers la résilience et le changement de paradigme autour d'enjeux croisés. Ces enjeux ne se pose pas de manière linéaire mais génèrent des écosystèmes complets produisant des dynamiques croisées et des cercles vertueux possibles. Le mouvement des Tiers Lieux représente une infrastructure liquide qui hybride social, culturel et économique. Résolument transdisciplinaire et décloisonnant les logiques verticales, il porte l'ensemble des leviers de la résilience sur les territoires et l'émergence d'autres modèles économiques basés sur la proximité et l'autonomie, à savoir :

- Biens communs
- Open source
- Transition écologique
- Transition énergétique et mobilité
- Développement durable
- Economie circulaire / circuits courts
- Fabrication et design distribuée
- Low-tech
- Démocratie délibérative / contributive
- Cohésion et interaction sociale
- Inclusion numérique
- Lien intergénérationnel
- Urbanisme transitoire
- Mutation et culture du travail
- Service public innovant

Certains espaces se focalisent résolument sur un de ces axes dans leurs intentions et leurs principes d'actions ; le fablab agricole, le Tiers Lieux de transition écologique peut être un positionnement fort, d'autres lieux choisiront le vecteur social ou d'autres encore seront des structures généralistes. Evidemment le lieu physique ne fait pas « tiers », le lieu étant l'espace de mise en scène du modèle et non le modèle lui-même. L'expression du processus peut passer par des collectifs, des voisins, ou même des communautés distribuées en ligne. Ce qui fait sens c'est l'interaction d'humains ayant décidé d'interroger les modes d'existence et de vie sociale et économique ; garantir l'autonomie du territoire et dans le territoire. Afin d'identifier cette transversalité on peut aisément poser les Tiers Lieux autour du schéma structurant de l'économie de la fonctionnalité. Une économie plus soutenable dans ses effets de résilience ou comme le définit [Clément Morlat](#) , « une économie qui permet d'optimiser l'utilisation (ou la fonction) de biens et de services, et ainsi la gestion des richesses existantes (biens matériels, connaissances, nature). L'objectif économique de l'économie de la fonctionnalité est de « créer la plus importante valeur d'usage possible le plus longtemps possible, tout en consommant le moins de ressources et d'énergie possible ». Les Tiers Lieux sont les interfaces dynamiques d'une compréhension globale du changement de paradigme pour privilégier une action locale. Réapprendre à produire localement par l'économie circulaire et les circuits courts dans une utilisation mesurée des technologies privilégiant le low-tech et la fabrication distribuée dans un partage des valeurs dans tous les sens du terme. Ainsi cette économie peut s'ancrer aussi bien dans les matériaux, l'habitat, les déchets, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la santé. Ce que les Tiers Lieux structurent et valorisent c'est la contribution pair à pair de chacun autour d'une responsabilité partagée et administrée en commun. Michel Bauwens et Jose Ramo nous le rappellent³, c'est bien une économie des Communs où les « infrastructures telles que les fablabs et espaces de coworking ne sont pas seulement des lieux où la culture des biens communs s'incarne, en abordant les problèmes de transition socio-écologique par l'expérimentation de nouveaux

³ Michel Bauwens and Jose Ramo « [Awakening to an Ecology of the Commons](#)” In “The Great Awakening: New Modes of Life amidst Capitalist Ruins”, edited by Anna Grear / David Bollier Punctum Books. 2020

systèmes d'approvisionnement. C'est aussi le lieu où sont inventés des prototypes de formes de production qui préfigurent le futur mode de production des biens communs ». A ce titre les fablabs sont sans aucun doute des infrastructures clés de l'économie circulaire. Ce modèle dans lequel s'inscrit ce processus est cosmo-local c'est-à-dire l'articulation d'une conception globale pour une fabrication locale « Ce mode de production et d'échange combine la coopération mondiale dans le domaine des biens communs de la connaissance, par exemple la conception ouverte, et la fabrication locale dans des usines locales réparties. ». Les Tiers Lieux sont les plateformes idéales pour expérimenter « des systèmes de comptabilité ouverts et contributifs, des chaînes d'approvisionnement ouvertes et participatives ».⁴

Le modèle cosmo-local dans la lignée ce que Paul Virilio appelait le « glocal » c'est ce qu'a bien compris un Tiers-lieu de référence incontournable aujourd'hui en France pour qui veut comprendre et vivre cette logique : [L'hermitage](#). Situé dans les hauts de France, il est depuis plusieurs années maintenant rivé sur l'idée de transformation sociétale et économique, une utopie réalisée qui estompe le clivage traditionnel obsolète entre urbanité et ruralité et revendique « le désir de Commun ». C'est aussi tout simplement un groupe d'humains où les gens sont d'abord des « personnes » qui inventent un autre rapport au monde face à l'épuisement des ressources dans la défiance, face à une économie basée sur le mode extractif. Dans la même lignée au sud de Toulouse le [100 ème singe](#) développe le concept original d'hybrider à la fois la ferme et une autre culture du travail dans une même entité Le mot d'ordre porté par une gouvernance partagée et un système de partenariats croisés, est de « relocaliser le travail, dont l'agriculture, lui redonner son sens, pour permettre aux territoires périurbains d'être résilients ». Sa vocation est là aussi de nier la fracture rural/urbain et de faire du péri-urbain des espaces d'expérimentation de projets agricoles agroécologiques. Le 100^{ème} singe sera sûrement un partenaire possible pour la Métropole de Toulouse pour des projets concrets d'agriculture urbaine. Si l'on y rajoute des démarches autour des outils open source comme celle de [l'atelier paysan](#), « coopérative d'autoconstruction » et les projets de fablab agricoles en cours en France, on perçoit sans difficulté comment le processus Tiers-lieu est un moteur essentiel dans l'émergence d'une agriculture résiliente en France. La question des outils est primordiale dans la résilience, et l'open source est un levier puissant pour réduire les coûts écologiques et sociaux des outils techniques et numériques à l'image de ce que peut proposer le collectif [usinette.org](#) dans une démarche d'émancipation sur les questions de l'habitat, du mieux vivre et de l'obsolescence.⁵

Derrière ces nouveaux modes d'approche d'une économie de proximité, la question du travail est évidemment essentielle. Les Tiers Lieux affirment une autre culture du travail basée sur la qualité de vie, l'épanouissement personnel et un mode d'activité plus hybride et résilient. La généralisation du télétravail durant la pandémie a fait que chacun, chez soi, a pu appréhender d'autres modalités du travail, d'autres rythmes dans un environnement personnalisé et s'autoformer à des outils et des méthodes jusqu'alors peu utilisés. Ce temps inédit pourrait modifier à terme le schéma organisationnel des entreprises et des administrations. L'écosystème des Tiers Lieux intégrant la fonction coworking a déjà expérimenté cette mutation et peut servir de point d'appui à cette nouvelle phase de l'économie de l'immatériel. Autrefois dévolu au travailleur indépendant ou nomade, les Tiers Lieux peuvent être les espaces réguliers de salariés délocalisés de leurs entreprises pour des phases de télétravail et par là même, enclencher une activité au plus près de son lieu de vie avec moins de mobilité et participer à la transition vers une société post-carbone et post-consommation. Cette dimension est une opportunité pour les Tiers-lieu

⁴ Idem

⁵ <https://www.agendadulibre.org/orgas/4159>



L'Hermitage à Autréches

et pour le renforcement de leur modèle économique si fragile. Le télétravailleur bénéficiera d'un environnement épanouissant où la convivialité, l'interaction sociale, l'apprentissage entre pairs et la convergence des énergies peuvent cristalliser une autre culture du travail plus résiliente



Le 100° Singe à Escalquens - Sud de Toulouse

La cité contributive : le processus Tiers-Lieu et la fabrique de la ville

La brèche profonde produite par la pandémie nous apprend qu'il est temps de sortir du mythe de la « Smart City », d'un contrôle indiciel des infrastructures urbaines par les technologies de captation et de traçage communiquées et médiatisées par le marketing « startupien » du label « French Tech ». Dans cette optique il s'agit de se positionner au-delà du futurisme habituel des villes « intelligentes », du solutionnisme technologique et des acronymes politiques artificiels. Il n'est pas question de nier l'internet des objets et la puissance de l'intelligence artificielle dans l'optimisation de la gestion d'une métropole. Mais le citoyen au sens d'habitant de la Cité, devrait être associé aux cycles des ressources d'informations urbaines dans leur création, production, préservation et destruction ; bref que la « data » soit concrètement « open ». Cela peut se faire sous condition que les technologies algorithmiques soient portées par un projet politique fort, centré sur l'humain et la résilience. A la ville dite « intelligente », préférer l'intelligence de la ville c'est-à-dire celle co-produite, fabriquée avec les citoyens en partenariat avec les politiques publiques. Cette intelligence de la ville c'est justement le processus « Tiers-lieu » qui peut la faire émerger dans une logique de pollinisation des services publics et la mise à disposition de Tiers-espace à destination des habitants, disposant d'outils et d'une ingénierie de conseil et d'accompagnement pour aider l'habitant à « repenser » la ville, à l'image du [Médialab du Prado](#) à Madrid.

De nombreuses villes aujourd'hui doivent faire face à des espaces urbains ouverts devenus obsolètes ou à des espaces publics en pleine transition. La démarche exemplaire de [Plateau urbain](#) et l'icône riche de l'expérimentation des [grands voisins](#) montrent une voie réellement possible.

Les possibles pandémies récurrentes et le changement climatique à venir pourraient voir la ville confrontée à des situations drastiques et traumatisantes. La résilience urbaine serait la capacité des villes à se remettre et à s'adapter à de telles situations. Dans ce contexte, dans quelle mesure des lieux apparemment obsolètes peuvent-ils être repensés et recyclés en tant que lieux de transition où les forces de transformation utiliseraient leurs potentiels inhérents, au lieu de créer de nouveaux espaces publics ? Introduire le processus Tiers-lieu dans les espaces publics pour en faciliter l'appropriation par les citoyens et faire de ces lieux des espaces contributifs, peut être une solution permettant de produire un espace urbain qui répond aux besoins humains fondamentaux. On peut, en partant des centres sociaux, structures d'éducation populaire ou équipements culturels, repenser ces lieux avec les habitants pour en faire de véritables plateformes de capacitation pair à pair basées sur la coopération et la production de biens communs et en s'appuyant sur les Tiers Lieux déjà existants dans la ville comme structures de conseil et d'appui. Au bout du compte, proposer une véritable infrastructure sociale et un réseau distribué d'îles civiques et interconnectées constituant des archipels de micro-réseaux communautaires catalyseurs d'une autre vision de la ville ; celle de services publics contributifs mis à disposition des habitants pour « panser » leur environnement. Par la même c'est réinventer un réseau de services publics co-produits et gérés par ceux qui y habitent appuyée par la logistique et les services de la ville. Pour synthétiser c'est créer concrètement de l'espace civique dans l'espace public ; une ville remodelée par ses habitants qui facilite l'adaptabilité au contexte de crise possible, produisant de la résilience et une philosophie de l'entraide et du partage ; bref fonder le lien structurel entre bien public et bien commun. L'architecte Liam Young constate à juste titre dans une vision post-anthropocène un changement profond de la conception même de l'espace qui autrefois trouvait sa mesure autour de la figure de l'homme de Vitruve ou du Modulor de Le Corbusier. Aujourd'hui, très clairement « le corps n'est plus la mesure

dominante de l'espace ; ce sont plutôt les machines qui occupent les espaces »⁶ et aux fermes urbaines possibles ce sont les fermes de serveurs de données de Google, Facebook doublé d'un système d'approvisionnement et de livraisons dominés par Amazon qui pourraient faire loi et instaurer autour d'une grille algorithmique une « gouvernance par le nombre » pour citer Alain Supiot.⁷

Les Tiers Lieux, dans la production d'autres modèles spatiaux et organisationnels sont de potentiels acteurs, équilibrant l'urbanisme des infrastructures techniques et garantissant la liberté de l'individu. Les résiliations sont locales et on peut inventer une conciergerie urbaine, recycler ou réparer les matières et les outils, mettre en place une ressourcerie ou une accorderie, produire de petites séries d'objets adaptés à un projet particulier dans « l'usinette » de quartier ; les initiatives sont nombreuses et les Tiers Lieux sont ici des dispositifs moteurs d'une dynamique de réappropriation des infrastructures urbaines par les habitants.

Fanny Lopez commente cette volonté de réappropriation territoriale autour de l'enjeu majeur de l'autonomie énergétique face à la « perte du lieu » c'est-à-dire « l'érosion des localismes énergétiques et des économies pouvant y être associées »⁸. Les Tiers Lieux en revendiquant la relocalisation et la proximité peuvent questionner « l'ordre énergétique » en inventant des « infrastructures dites alternatives, décentralisées, dispersées, autonomes, déconnectées, hors réseau ou post-réseau ». Cela peut poser « la question de l'aménagement de nouveaux espaces- réseaux et modifient toute la chaîne de production de la ville au territoire jusqu'aux systèmes de gouvernance et de gestion traditionnels »⁹

La dynamique des Tiers Lieux dans les villes et métropoles devrait inciter les dirigeants municipaux à favoriser un soutien et un investissement accrus dans les actifs civiques qui pourrait se traduire par des communautés de partage de connaissance plus engagées dans la résilience. Si l'on favorise une infrastructure civique de résilience dans les politiques urbaines, on peut bénéficier d'une réactivité en temps réel des citoyens dans un contexte de crise et de rupture brutale. Ce choix peut permettre d'en atténuer et d'en moduler les effets dans une gestion adaptative portée par l'humain. C'est un engagement politique et structurel qu'il faut proposer et l'architecte [Rem Koolhaas](#) nous le dit : « il aurait fallu réaménager les espaces publics avant la crise de la co-vid19 »

Des infrastructures sociales diffuses qui instaurent un autre rapport au monde

Ce qui est mis à jour dans ce moment de rupture et de brèche, c'est la nécessité du recul et de la prise de distance. Le processus Tiers Lieux est un des éléments qui participe d'un mouvement de fond, questionnant notre rapport au monde et nécessite désormais une vision systémique produisant son action dans le local et l'hyperproximité. Pour se faire il s'agit de se dégager des logiques de l'innovation de surface et d'une culture de l'immédiateté, de l'ubiquité porté par le capitalisme cognitif. Devant la crise sanitaire c'est notre façon « d'occuper le monde » qui est en jeu. Sylvain Piron, historien, questionne cette histoire de « l'occupation du monde » ou comment l'humain a construit des formes d'installation dans

⁶ Liam Young: "the body is no longer the dominant measure of space; instead it is the machines that occupy the spaces" - Machine Landscapes: Architectures of the Post Anthropocene – Architectural Design Volume 89 Issue 1- January/February 2019. P.11

⁷ Alain Supiot. La gouvernance par les nombres / cours du collège de France. Editions Fayard 2015

⁸ Fanny Lopez. « [La perte du lieu: les infrastructures du capitalocène](#) » in Politiques des infrastructures, ed MetissPresses. 2018 p.81

⁹ Idem.p.89

l'espace, dans son rapport au vivant et aux écosystèmes naturels pour construire des formes hégémoniques de l'économie. Il nous invite à « apprendre à regarder le présent depuis le passé »¹⁰ à penser le présent immédiat en trouvant des ressourcements dans l'histoire. Le processus Tiers Lieux propose une autre façon d'occuper le monde générant une culture de la contribution et de l'attention à l'autre et son environnement, en proposant une infrastructure sociale distribuée qui s'imisce et irrigue l'espace public. Il faut peut-être pour cela réactiver certains éléments de l'histoire pouvant servir de repères de sens et d'action. Le processus Tiers Lieux est un marqueur liquide qui relève des systèmes complexes composé d'interactions non linéaires, d'interstices, de niveaux d'organisation enchevêtrées, fait de comportements coopératifs et d'autorégulation. Il contredit l'ordre institué, celui de cadres administratifs rigides et des corpus juridiques figés auxquels les makers se sont confrontés durant la crise sanitaire pour produire des Communs. Activer la résilience dans les territoires d'humains et non humains c'est établir les ponts nécessaires entre ces deux mondes celui de la verticalité et de l'horizontalité, entre les collectivités et administrations publiques, et le mouvement des Tiers Lieux. C'est donc avant tout une question politique qui dynamise l'institution imaginaire de nos sociétés¹¹, une force qui doit permettre la réappropriation par les humains de leurs espaces de vie valoriser, l'autonomie et la justice spatiale. En d'autres termes, il est d'abord question ici de démocratie où les « politiques d'émancipation doivent se fonder sur l'imaginaire d'un monde juste, et non sur la cruauté du réel ».¹²

¹⁰ Sylvain Piron L'Occupation du monde, éditions Zones sensibles, 2018 p.12

¹¹ Cornelius Castoriadis, l'institution imaginaire de nos sociétés ed du seuil, 1975

¹² Entretien avec le philosophe Frédéric Neyrat « [Feu à volonté](#) »